



ASA VAISONNAISE



TEAM VASIO ROMAIN

# 34<sup>ème</sup> Rallye de Vaison

4 et 5 mars 2017

## RÈGLEMENT PARTICULIER

- COUPE DE FRANCE DES RALLYES 2017
- CHALLENGE DE LA LIGUE RÉGIONALE PROVENCE / ALPES / CÔTE D'AZUR DES RALLYES
  - ❖ PILOTES ET COPILOTES
  - ❖ JEUNE ESPOIR RALLYE

## PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : le 11 janvier 2017

Ouverture des engagements : Dès parution du règlement.

Clôture des engagements : 20 février 2017 à minuit

Parution du road-book : 15 février 2017

**Le road book sera disponible uniquement sur le site du rallye :**

[www.teamvasioromain.com](http://www.teamvasioromain.com)

Dates et heures des reconnaissances : Dimanche 26 février et vendredi 3 mars 2017 de 8h à 20h.

**Vérifications Administratives** : Samedi 4 mars 2017 de 7h à 11h15.

Lieu : ESPACE CULTUREL de VAISON LA ROMAINE

**Vérifications techniques** : Samedi 4 mars 2016 de 7h15 à 11h30 Place Georges BRASSENS

Heure de mise en place du parc de départ le : 4 mars 2017 de 7h30 à 12h00

1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs le : 4 mars 2017 à 10h30 à l'Espace Culturel

Publication des équipages admis au départ le : ..... 4 mars 2017 à 12h30 à l'Espace Culturel

Publication des heures et ordres de départ le : ..... 4 mars 2017 à 12h30 à l'Espace Culturel

Briefing des pilotes : Briefing écrit remis contre émargement au contrôle administratif.

Départ première étape le : samedi 4 mars 2017 à 13h30

Arrivée première étape à Vaison la Romaine le samedi 4 mars 2017 à 16h49

Publication des résultats partiels le : samedi 4 mars 2017 à 19h30 h à l'Espace Culturel

Départ deuxième étape de Vaison la Romaine le dimanche 5 mars.2017 à 7h45.

Arrivée finale à Vaison la Romaine le 5 mars 2017 à 15h37

Publication des résultats du rallye le dimanche 5 mars 2017 - 30 minutes après la dernière voiture entrée en parc. Lieu : VAISON LA ROMAINE

Remise des prix le dimanche 5 mars 2017 à 18h à l'Espace Culturel de Vaison la Romaine.

Les équipages classés qui n'y participeraient pas au complet perdront le bénéfice de leur prix

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile VAISONNAISE organise les samedi 4 et le dimanche 5 mars 2017 une épreuve automobile régionale dénommée 34<sup>ème</sup> Rallye de Vaison en qualité d'organisateur Administratif.

Conformément à la réglementation générale des rallyes FFSA, le présent règlement a reçu le permis d'organisation N°33 en date du 5/01/2017 et de la Ligue du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur sous le permis d'organisation N°6 en date du 5/01/2017.

### Comité d'Organisation

Président : CUER Alain & Jacques GAUTHIER Tél 06 66 08 95 69

Membres : Comité Directeur du TEAM VASIO et Comité Directeur de l'ASA VAISONNAISE.....

Secrétariat du Rallye : Team Vasio Romain - La Piscine - BP 44 - 84110 - VAISON LA ROMAINE

Téléphone : 06 89 50 86 60 – CUER Alain – Mail : teamvasioromain@orange.fr.....

Permanence du Rallye : Team Vasio Romain – Rue Bernard Noël - 84110 - VAISON LA ROMAINE

### Organisateur technique

**1.1P. OFFICIELS**

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. DUCARTERON Marilyne	Lic 6840
Membre du Collège	M. RICHARD Marie Christine	Lic 49602
	M. POUQUINE Georges	Lic 20225
Directeur de Course	M. DUCARTERON Marc	Lic 9003
Adjoints à la direction de Course	M. RICHARD Robert	Lic 44762
	M. HAMONIC Thierry	Lic 31600
	M. GALLI Robert	Lic 9206
Directeur de Course délégué à la voiture tricolore	M. GAUTHIER Jacques	Lic 35185
	M. LEROY Jean Christophe	Lic 156956
Adjoint à la Direction de Course Voiture Damier	M. BERNARDI Jean Michel	Lic 112398
Directeur de Course délégué aux épreuves Spéciales	M. VINCENSINI Marie Odile	Lic 9656
	M. VERNET Daniel	Lic 147321
	M. BARDIN Yannick	Lic 46622
Commissaires Techniques	M. VIEUX Patrick	Lic 113719
	M. AUDISIO Jean Michel	Lic 3344
	M. BLANC Philippe	Lic 38131
	M. BORDERON Loys	Lic 183288
	M. FORESTELLO Jean Pierre	Lic 11620
	M. MANGEMATIN Christian	Lic 6507
	M. PINAZO Jean François	Lic 1085
Commissaire Technique Responsable VHC	M. BLANC Philippe	Lic 38131
Représentant Ligue PACA	M.	
Médecin au PC	Dr. LEROY Jacqueline	Lic 5492
Médecin sur E S	Dr. DUPONT Philippe	Lic 226952
	Dr. DIACONO Dominique	
	Dr. VANIER Frédéric	
Chargé des relations avec les concurrents	M. PIPARD Jacques	Lic 14360
	Mme. AGOSTINETTI Marie France	Lic 45898
Responsable des Commissaires	Mme. BERNARDI Gaby	Lic 54731
Chargée des relations avec la Presse	Mme. BASSOTTI Elisabeth	Lic 19633

**1.2P. ELIGIBILITE**

Le Rallye de VAISON compte pour la Coupe de France des Rallyes 2017 coefficient 2, le challenge de la **Ligue du Sport Automobile** Provence Alpes Côte d'Azur « Jeunes Espoir Rallye » et « Pilotes et copilotes ».

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les **vérifications administratives** qui auront lieu le Samedi 4 mars 2017 à VAISON LA ROMAINE de 7h00 à 11h15 h à l'Espace Culturel.

Les **vérifications techniques** auront lieu le 4 mars 2017 de 7h15 à 11h30 place Georges Brassens.

Les vérifications finales seront effectuées : GARAGE VALDELUC Avenue Marcel Pagnol 84110 VAISON LA ROMAINE.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Conforme au règlement standard FFSA

## **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

### **3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS**

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au rallye de VAISON doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 22 février 2017 à minuit. **Tout dossier incomplet sera mis en liste d'attente.**

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 375€
- sans la publicité facultative des organisateurs : 750€
- **50 % de remise aux équipages entièrement licenciés à l'ASA VAISONNAISE et 25 % pour un seul des 2.**

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.3P. ASSISTANCE**

Conforme au règlement standard FFSA.

Le parc d'assistance est indiqué dans l'itinéraire du rallye avec un contrôle horaire d'entrée et de sortie, ce parc est le même pour toute la durée du Rallye.

Toute assistance est interdite en dehors du parc réservé à celle-ci.

Les organisateurs fourniront un autocollant à chaque équipage avec le n° du concurrent à coller sur le pare-brise des véhicules et permettra d'accéder au parc d'assistance.

**La dépanneuse dans les spéciales sert uniquement pour enlever les véhicules gênant le bon déroulement du rallye. Tout autre dépannage sera facturé après entente avec le dépanneur.**

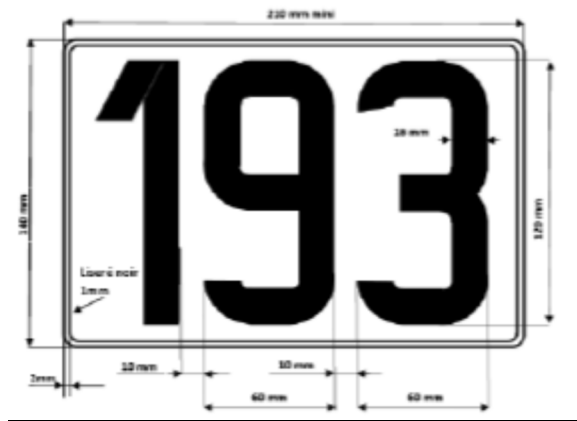
### **4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces**

Conforme au règlement standard FFSA.

### **4.6P. IDENTIFICATION DES VOITURES**

4.6.1. Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012- 312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière. Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course. Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour le rallye. Cette identification concerne également la

voiture 0 si elle est en configuration course. Le format de ces numéros et leurs caractéristiques techniques seront conformes au schéma ci-dessous :



Couleur : traits noirs sur fond blanc.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées. A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total :  $155 + 210 + 155 = 520$  mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 mm x 110 mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents. A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

**L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.**

## ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de VAISON représente un parcours de 212.75 km.

Il est divisé en deux étapes de trois sections.

Il comporte 7 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.840 km.

Les épreuves spéciales sont	ES 1.4.7	Mérindol les oliviers Propiac	5 km 840
	ES 2.5	Brantes Savoillans	6 km 010
	ES 3.6	Combe de veaux	5 km 150:

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

### 6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

**6.2.6P.** Les reconnaissances auront lieu le : 26 Février et le 3 mars 2017 de 8 h à 20 h

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

### 7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

**7.2.11P.** Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Directeur de Course ES : chasuble rouge lettres noires.
- Chefs de Poste : chasuble orange lettres noires soulignées
- Commissaires : chasuble orange lettres noires
- Points radio intermédiaires : chasuble jaune logo point radio en bleu/noir
- Commissaires Techniques : chasuble noire lettres blanches.
- Médecins : chasuble blanche lettres rouges
- Chargés Relations Concurrents : chasuble rouge lettres blanches
- Média : chasuble verte lettres bleues

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX

Les prix et coupes ne sont ni cumulables ni reportables :

	GENERAL	GROUPE	1 à 4 partants	5 à 8 partants	9 à 14 partants	15 à 20 partants	+ de 20 partants	FEMININ
1er	650 €	350 €	250 €	330 €	330 €	330 €	330 €	150 €
2ème	500 €	250 €		150 €	150 €	170 €	170 €	90 €
3ème	400 €	150 €			100 €	100 €	130 €	
4ème						75 €	100 €	
5ème							75 €	

Si moins de 3 partants seul le 1<sup>er</sup> sera récompensé.

De nombreuses coupes seront remises.

Des commissaires seront récompensés par tirage au sort.

Note : en cas d'ex æquo, les temps réalisés dans l'ordre des épreuves serviront à départager les concurrents. Dans le cas de nouvelle égalité, le prix sera partagé entre les concurrents concernés.

**La remise des prix se déroulera le 5 mars 2017 à l'heure prévue à l'ESPACE CULTUREL DE VAISON-LA-ROMAINE.**

**Les équipages classés qui n'y participeraient pas au complet, perdront le bénéfice de Leurs prix.**

**Tous les articles non mentionnés dans le présent règlement sont conformes au règlement standard des rallyes.**